

85 rue Lunaret
CS 24492
34093 Montpellier Cedex 5
formationpro-occ@ufcv.fr

BPJEPS ASEC
Mention « animateur d'activités et de vie
quotidienne dans toute structure de loisirs
et d'animation socioculturelle »

Du 1^{er} Septembre 2026 au 15 Octobre 2027

Dossier de candidature

A retourner par courrier ou par mail **Avant le 15 Juin 2026**

Une convocation aux épreuves de sélection du 18 Juin 2026, vous sera adressée, par mail, le 16 juin 2026.

Photographie

→ encadrés en bleus à remplir pour tous

→ encadrés en vert à remplir en fonction de votre situation

ECRIRE EN MAJUSCULES indication des accents, trémas ou traits d'union

Nom de naissance :Prénom :

Nom marital ou d'usage :

Adresse :

Bâtiment / Résidence / Appartement

Code Postal : Ville :

Téléphone portable :

0	-		-		-		-		
---	---	--	---	--	---	--	---	--	--

@ Mail, en MAJUSCULES, un caractère par case :

Né(e) le : Age : Nationalité :

Pays de naissance :

Ville de naissance :Code postal :

Nom, n° de téléphone et mail de la personne à contacter en cas d'urgence :

.....

Je m'inscris à la totalité (4 Blocs de Compétences) de la formation **BPJEPS mention ASEC**

Ou

Je m'inscris uniquement aux **Blocs de Compétences** suivants de la formation
(voir p. 15-16)

BC1 BC2 BC3 BC4

Et

Je m'inscris au **Module Projets et Publics Fragilisés**

Ou

Je m'inscris au **Certificat Complémentaire de Direction d'accueil collectif de mineurs**

Engagement relatif aux informations fournies sur l'ensemble du dossier

« Je certifie exacts et complets les renseignements me concernant.»

Fait à....., le.....«Lu et approuvé». Signature

L'acceptation du présent vaut acceptation par le stagiaire des conditions générales de vente de l'Ufcv pour son activité de formation professionnelle. Document consultable et téléchargeable depuis notre site : formation-professionnelle.ufcv.fr



Pièces administratives à joindre au dossier de candidature	Cadre réservé à l'Ufcv
Photocopie Recto-Verso de votre carte d'identité (ou passeport) ou Titre de séjour , en cours de validité	<input type="radio"/>
Formulaire de consentement au traitement et à la transmission de données personnelles (page 7)	<input type="radio"/>
EPEF : Exigences Préalables à l'entrée en formation (voir p.9)	
Copie de l' attestation de formation aux premiers secours (PSC ou PSC1 ou SST) ou diplôme équivalent	<input type="radio"/>
Attestation justificative des 200 heures d'expérience en animation sur papier à en-tête précisant la fonction d'animateur, la durée et les dates de l'expérience. Elle est signée par le représentant de la structure	<input type="radio"/>
Obligation d'Honorabilité et de déclaration des stagiaires en Formation dans les métiers de l'Animation (pages 18-19)	<input type="radio"/>
Copie de l' attestation d'assurance en responsabilité civile (R.C.) Une garantie Responsabilité Civile est indispensable pour les dommages que vous pourriez causer involontairement à des tiers.	<input type="radio"/>
- Si vous êtes locataire, elle est incluse dans le contrat de votre assurance "multirisque habitation"	
- Si vous êtes hébergé et que votre nom n'apparaît pas sur la responsabilité civile la personne détentrice de l'assurance doit accompagner sa RC d'un bref courrier mentionnant que vous êtes hébergé à son domicile	
- Si vous n'avez pas de responsabilité civile, nous vous demandons d'en souscrire une afin d'être couvert pour le démarrage de la formation	
Les stagiaires sont couverts le temps où ils participent aux activités proposées par l'UFCV et se déroulant dans les locaux de l'UFCV. Il n'y a pas de couverture des stagiaires lors des formations à domicile ou dans tout autre lieu dans l'UFCV n'est pas responsable.	<input type="radio"/>
Copie de l' attestation Télétravail (comprise dans votre contrat assurance habitation). Votre assureur pourra vous envoyer votre attestation télétravail par e-mail ou la mettre à votre disposition directement sur votre espace client	
Votre CV à jour	<input type="radio"/>

Pièces administratives à joindre en fonction de votre situation	<i>Cadre réservé à l'Ufcv</i>
Pour les mineurs, une autorisation parentale renseignée (page 8)	<input type="radio"/>
Pour les candidats accompagnés dans le cadre d'un parcours éducatif individualisé, avec un suivi assuré par des professionnels référents (page 10)	
Pour les moins de 25 ans de nationalité française , une copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté	<input type="radio"/>
Si vous êtes reconnu travailleur handicapé : copie Recto/Verso de la notification de décision indiquant la durée de validité RQTH	<input type="radio"/>
Le cas échéant l'avis d'un médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager les épreuves (sélection ou/et entretien ou/et mise en situation professionnelle)	<input type="radio"/>
Pièces justifiant des dispenses ou allègement : UC BPJEPS, CPJEPS, CC de Direction, CQP, BAFD, DEME, DESTIF (page 15-16)	<input type="radio"/>
Pièce administrative à joindre si vous vous inscrivez BPJEPS ASEC + CC DIRECTION EN ACM	<i>Cadre réservé à l'Ufcv</i>
Attestation en situation pratique (voir p.19-20)	<input type="radio"/>

Pièce administrative à joindre si vous vous inscrivez uniquement au CC DACM	<i>Cadre réservé à l'Ufcv</i>
Attestation de réussite du diplôme BPJEPS	<input type="radio"/>

Votre parcours

Niveau¹ de formation actuelle : merci de cocher la case correspondante

		Année de la dernière classe suivie
<input type="checkbox"/>	<i>Certificat de formation Générale</i>	
<input type="checkbox"/>	<i>Brevet</i>	
<input type="checkbox"/> 3 (anciennement V)	<i>CAP / Certificat d'aptitude professionnelle BEP / Brevet d'études professionnelles</i>	
<input type="checkbox"/> 4 (anciennement IV)	<i>Baccalauréat</i>	
<input type="checkbox"/> 5 (anciennement III)	<i>DEUG / Diplôme d'études universitaires générales BTS / Brevet de technicien supérieur DUT / Diplôme universitaire de technologie DEUST /Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques</i>	
<input type="checkbox"/> 6 (anciennement II)	<i>Licence, Licence professionnelle BUT Bachelor universitaire de technologie Maîtrise</i>	
<input type="checkbox"/> 7 (anciennement I)	<i>Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur</i>	
<input type="checkbox"/> 8 (anciennement I)	<i>Doctorat, habilitation à diriger des recherches</i>	

Dernier diplôme obtenu :

- Pas de diplôme obtenu
 Diplôme obtenu, intitulé exact : _____

Année d'obtention :

Votre statut professionnel et plan de financement

De quelle façon pensez-vous financer votre formation ?

▶ **Contrat d'apprentissage** OUI NON

▶ **En tant que salarié(e) (hors contrat d'apprentissage)** OUI NON

En CDI En CDD Autre → précisez : _____

Poste occupé : _____

Nom et adresse de la structure - Nom et adresse de votre employeur :

¹ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F199>

Responsable hiérarchique (Nom – Tél – mail) :

Pour cette formation, quel type de prise en charge votre employeur envisage-t-il ?

- Plan de développement de Compétences (ex-plan de formation)
- Contrat de Professionnalisation
- PRO-A : Reconversion ou promotion par l'alternance
- Vous complétez le coût de la formation avec votre compte CPF

Votre entreprise souhaite obtenir dès à présent un devis OUI NON

► **Financement personnel :**

- Vous financerez sur vos fonds propres
- Vous souhaitez faire une demande via votre compte CPF

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT AU TRAITEMENT ET A LA TRANSMISSION DE DONNÉES PERSONNELLES (cf. Charte RGPD)

Consentements

Si vous êtes mineur, une autorisation parentale est obligatoire et le présent consentement doit être signé par votre représentant légal

Consentement au traitement de mes données : (cocher une des 2 rubriques)

- Oui** J'accepte le traitement des données nécessaires par l'Ufcv, qui s'engage à respecter strictement la confidentialité de ces informations. J'ai été informé(e) que je peux annuler mon consentement en tout temps.
- Non** Je refuse que l'Ufcv utilise mes données. Je comprends que si je refuse, l'Ufcv ne pourra pas m'offrir de services ni continuer mon recrutement pour une formation ou un accompagnement.

* * *

Consentement à la transmission d'information : (cocher une des 2 rubriques)

- Oui** J'autorise la transmission d'informations nécessaires aux autorités (financier, autorité académique, etc.) du dispositif concerné.
- Non** Je refuse que mes données soient envoyées à d'autres personnes. Je comprends que si je refuse, cela rend impossible mon inscription et le financement de ma formation par l'organisme responsable.

* * *

Consentement au droit à l'image : (cocher une des 2 rubriques)

Pour illustrer des séquences pédagogiques : publication par l'Ufcv de brochures, plaquettes des dispositifs de formation, presse magazine, quotidiens et hebdomadaires régionaux et nationaux, supports multimédia, site web, réalisation d'une vidéo, etc.

- Oui** J'autorise la prise de vue à titre gratuit et l'utilisation des photographies et vidéos réalisées.
- Non** Je refuse la prise de vue à titre gratuit et l'utilisation des photographies et vidéos réalisées.

Par ma signature ci-dessous, je certifie être majeur-e et avoir pris connaissance des informations qui précèdent, les comprendre et confirme accepter leurs contenus.

Prénom et Nom : _____

Action sur laquelle vous êtes inscrit-e : _____

Date et Lieu : _____

Signature : _____

Par ma signature ci-dessous, je certifie avoir pris connaissance des dispositions qui précèdent, les comprendre et confirme accepter leurs contenus.

Prénom et Nom : _____

Père/Mère/Représentant légal du mineur (rayer les mentions inutiles)

de Prénom et Nom : _____

Action sur laquelle est inscrit-e le-la mineur-e : _____

Date et Lieu : _____

Document éventuellement à remplir en fonction de votre situation

AUTORISATION PARENTALE

(A établir pour seulement pour les jeunes de moins de 18 ans non émancipés²)

Je soussigné(e), Monsieur, Madame

Adresse :

Tél :

Mail :.....

Agissant en qualité de Représentant légal 1 Représentant légal 2

Autorise, Monsieur, Mademoiselle

Né(e) le à

Département

Ou pays

à s'inscrire à la formation BPJEPS ASEC délivrée par l'UFCV Occitanie.

Fait à

Le.....

Mentions et signatures suivantes obligatoires pour :

Nom et prénom Nom et prénom

En qualité de représentant 1

En qualité de représentant 2

Signature

Signature

² Un mineur non émancipé se trouve soit sous l'autorité de ses parents ou de l'un de ses parents (on parle d'administration légale) soit sous le régime de la tutelle.

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F36317#:~:text=Tribunal%20judiciaire,Mineur%20non%20%C3%A9mancip%C3%A9,le%20r%C3%A9gime%20de%20la%20tutelle.>

Pour les candidats accompagnés dans le cadre d'un parcours éducatif individualisé, avec un suivi assuré par des professionnels référents.

L'établissement d'accueil (IME, MECS, foyer...),

- Nom de l'établissement
- Adresse
- Tel.....

Le référent éducatif ou chef de service

- Nom – Prénom :
- Tel
- mail

Deux exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF)

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et de lui permettre d'accéder à la mention « ASEC » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animation »

1- Obligatoire dans tous les cas : formation au secourisme (partie A)

- a minima, le certificat de compétences de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent.
- Le certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) assorti de la validation de la formation « maintien-actualisation des compétences obligatoires » (MAC), le cas échéant.

et

2- Obligatoire mais sous deux formes possibles : Expérience ou Qualification (partie B)

► Expérience :

- Je possède une expérience d'animateur(trice) professionnel(le), bénévole, mission de service civique, auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures. Une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil vous sera demandée, mentionnant : la période, le volume horaire, fonction ou missions.
Si vous ne pouvez fournir d'attestation, nous contacter

Si vous ne pouvez fournir d'attestation : vous pourrez nous transmettre contrat ou bulletin de salaires en prenant en compte uniquement votre fonction, période, volume horaire. Etablir une présentation détaillée des expériences en animation bénévoles et ou professionnelle sur papier libre

ou

► Qualification :

J'ai validé un des diplômes ou unités de compétences suivantes :

- UC1 ou 2 du BPJEPS spécialité « Animateur »
- UC3 ou 4 du BPJEPS spécialité « Animateur » mention « activités du cirque », « animation culturelle », « animation sociale » ou « éducation à l'environnement et au développement sportif »
- UC4 du BPJEPS spécialité « Animateur » mention « Loisirs tous publics »
- BPJEPS quelle que soit la mention
- CPJEPS mention « Animateur d'activités et de vie quotidienne » ou « Animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle »
- Certificat complémentaire « Direction d'un accueil collectif de mineurs » justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci
- CQP « Animateur périscolaire ».
- BAFD justifiant de 168 h minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.

Projet de formation

- ▶ A partir de vos différentes expériences, expliquez ce qui vous conduit à choisir le BPJEPS proposé par l'UFCV :

- ▶ Y a-t-il des éléments dans le métier d'animateur qui vous gênent, expliquez pourquoi ?

- ▶ Quels sont vos attentes et vos besoins concernant la formation BPJEPS ASEC ?

Le métier d'animateur

- ▶ Comment concevez-vous le métier d'animateur ?

- ▶ Quelles sont, d'après vous, les capacités indispensables pour exercer ce métier ?

- ▶ Quels sont, d'après vous, les avantages et les inconvénients de ce métier ?

Projet professionnel

- ◆ Dans quel type de structure et auprès de quel public désirez-vous travailler après l'obtention du diplôme ?
Argumentez vos propos.

- ▶ Comment envisagez-vous votre évolution professionnelle, à moyen ou long terme ?

- ▶ Avez-vous un projet professionnel précis ? Si oui, précisez :

Le principe des dispenses et des équivalences

Au 1er janvier 2025, les diplômes de la filière Jeunesse, Éducation populaire et Sports passent en blocs de compétences. Chaque bloc se certifie indépendamment. Voici une synthèse des **dispenses** ainsi que des **équivalences** entre les blocs de compétences du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Spécialité "animateur" mention "animation socio-éducative et culturelle" et les certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau ci-après ont été fixées par arrêté.

	EPEF (*) BPJEPS ASEC	BLOC 1 BPJEPS ASEC	BLOC 2 BPJEPS ASEC	BLOC 3 BPJEPS ASEC	BLOC 4 BPJEPS ASEC
UC (*) 1 ou 2 du BPJEPS spécialité « animateur »	Dispense				
UC (*) 1 et 2 du BPJEPS (*) spécialité « animateur » ou « éducateur sportif »		Dispense de formation et de certification	Allègement de formation (**)		
Mention Complémentaire (*) animation gestion de projets dans le secteur sportif RNCP30833		Dispense de formation et de certification	Allègement de formation (**)		
Unité professionnelle facultative « secteur sportif » délivrée par le ministère de l'éducation nationale		Dispense de formation et de certification	Allègement de formation (**)		
Bloc 2 du Titre à finalité professionnelle Educateur de handball RNCP38917BC02		Allègement de formation (**)	Dispense de formation et de certification		
BC2 « Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet d'action en vue de développer des activités physiques et sportives » du DEJEPS (*) spécialité « perfectionnement sportif »		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		
UC 3 et 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « activités du cirque », « animation culturelle », « animation sociale » ou « éducation à l'environnement et au développement durable »	Dispense			Dispense de formation et de certification	
UC 3 ou 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « activités du cirque », « animation culturelle », « animation sociale » ou « éducation à l'environnement et au développement durable »	Dispense			Allègement de formation (**)	Allègement de formation (**)

(*) EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation (*) UC : Unité Capitalisable (*) CC : Certificat complémentaire (*) DEJEPS : Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
 (*) BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.
 (**) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présagent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.

	EPEF (*) BPJEPS ASEC	BLOC 1 BPJEPS ASEC	BLOC 2 BPJEPS ASEC	BLOC 3 BPJEPS ASEC	BLOC 4 BPJEPS ASEC
UC 3 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics »					Allègement de formation (**)
UC 4 du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics »	Dispense			Dispense de formation et de certification	
BPJEPS quelle que soit la mention	Dispense				
CPJEPS (*) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » ou « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle »	Dispense				
Certificat Complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs » justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci	Dispense			Allègement de formation (**)	Allègement de formation (**)
CQP « animateur périscolaire »	Dispense de la partie b. (***)				
BAFD (*) justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci	Dispense de la partie b. (***)			Allègement de formation (**)	Allègement de formation (**)
BC1 « Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours » du DEME (*) RNCP39643BC01 ou du DESTIF (*) RNCP39680BC01					Allègement de formation (**)
Bloc 2 « Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive » du DEME (*) RNCP39643BC02				Allègement de formation (**)	
Bloc 3 « S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours » du DEME (*) RNCP39643BC03 ou du DESTIF (*) RNCP39680BC03		Allègement de formation (**)			

(*) CPJEPS : certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (*) CQP : certificat de qualification professionnelle (*) BAFD : brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (*) DEME : Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (*) DESTIF : diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale
 (**) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présagent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.
 (***) Partie b. des EPEF : Justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures. Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production :
 - d'un des deux certificats relatifs au secourisme susmentionnés, assorti le cas échéant d'une attestation de formation « maintien-actualisation des compétences obligatoires » (MAC) ;
 - d'une attestation d'expérience d'animateur d'une durée minimale de deux cents heures, délivrée par la ou les structures d'accueil concernées.

Blocs de compétences BPJEPS ASEC	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP39926BC01 – Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	RNCP30833 - CS - Animation-gestion de projets dans le secteur sportif	RNCP30833BC01 - U1 - Prendre en compte les spécificités des publics et de la structure d'exercice Et RNCP30833BC02 - U2 - Mettre en œuvre un projet d'animation Et RNCP30833BC03 - U3 - Gérer un projet dans le secteur du sport
RNCP39926BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	RNCP40031 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Activités du parachutisme	RNCP40031BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
RNCP39926BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	RNCP40034 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Equitation	RNCP40034BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
RNCP39926BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	RNCP40045 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Canoë-kayak et disciplines associées	RNCP40045BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
RNCP39926BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation	RNCP40050 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Savate et disciplines associées	RNCP40050BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
RNCP39926BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation	RNCP38917 - Educateur de handball	RNCP38917BC02 - Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FFHandball
RNCP39926BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation	RNCP40031 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Activités du parachutisme	RNCP40031BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation

Bloc(s) de compétences concernés BPJEPS ASEC	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP39926BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation	RNCP40034 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Equitation	RNCP40034BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation
RNCP39926BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation	RNCP40045 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Canoë-kayak et disciplines associées	RNCP40045BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation
RNCP39926BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation	RNCP40049 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Canoë-kayak et disciplines associées en eau vive	RNCP40049BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation
RNCP39926BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation	RNCP40050 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Savate et disciplines associées	RNCP40050BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation

Lien vers les arrêtés

[Arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention](#)

[Arrêté du 18 novembre 2024 portant équivalence avec le ou les blocs de compétences communs \(BC1 et BC2\)](#)

[Arrêté du 30 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 09 novembre 2025](#)

[Arrêté du 30 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 18 novembre 2024](#)

[Fiche RNCP avec correspondances partielles](#)

LES OBLIGATIONS D'HONORABILITÉ ET DE DÉCLARATION DES STAGIAIRES EN FORMATION DANS LES MÉTIERS DE L'ANIMATION ET DU SPORT

I/ Dans les métiers du sport

Les éducateurs sportifs stagiaires sont des personnes en cours de formation pour la préparation à une certification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport. Tout éducateur sportif stagiaire suivant une formation préparant à un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification, est amené à enseigner, animer, encadrer ou entraîner à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle. De ce fait, il doit obligatoirement se déclarer auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) du département de son lieu principal d'exercice. Cette déclaration s'impose à tous les éducateurs sportifs stagiaires, qu'ils exercent à titre bénévole ou rémunéré (article R. 212-87 du code du sport) dans la mesure où ils pourraient obtenir, à l'issue de leur cursus, une certification professionnelle. Il s'agit d'une première démarche en vue de la délivrance d'une carte professionnelle dès l'obtention de leur certification. Cette déclaration permet notamment de garantir aux pratiquants comme aux exploitants d'EAPS (A ce titre, la loi n°2024-201 du 8 mars 2024 visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport, prévoit une mesure administrative d'interdiction d'exercer les fonctions d'exploitant d'EAPS (président, directeur, gérant, responsable de la structure d'alternance...) : -Lorsque l'exploitant emploie, ou maintient en activité une personne, qu'elle soit professionnelle ou bénévole, en dépit d'une notification d'incapacité ou d'interdiction d'exercer ; -Lorsque l'exploitant méconnaît l'obligation d'information des services de l'Etat d'une situation ayant conduit à mettre en danger la santé ou la sécurité physique ou morale des pratiquants) que les éducateurs sportifs remplissent les obligations d'honorabilité. La vérification de l'honorabilité s'effectue automatiquement par le contrôle du bulletin n°2 du casier judiciaire et du FJAISV par les services de l'Etat.

Les éducateurs sportifs stagiaires doivent effectuer leur déclaration en ligne sur le site : <https://portail-educateurs-etablissements.sports.gouv.fr>

Lors de leur télé déclaration, ils doivent transmettre numériquement une copie d'une pièce d'identité en cours de validité, une photographie d'identité conforme aux spécifications de la norme ISO/IEC 19794- 5:2005, un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des APS datant de moins d'un an, l'attestation justifiant des exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique (EPMSP) et toute pièce justifiant du tutorat (convention de stage, contrat d'apprentissage...). Le SDJES instruit le dossier de l'éducateur stagiaire et valide sa télé déclaration en lui permettant de télécharger directement à partir de son espace personnel, créé sur le portail ci-dessus, son attestation de déclaration d'éducateur sportif stagiaire. Une copie de cette attestation devra ensuite être affichée dans la structure dans laquelle le stagiaire effectue son alternance.

Afin de s'assurer que l'éducateur stagiaire a effectivement respecté cette obligation de déclaration et une fois les EPMSP réalisées et validées, celui-ci devra fournir à l'organisme de formation et à la structure d'alternance son attestation de déclaration.

II/ Dans les métiers de l'animation

Nul ne peut exercer quelque fonction que ce soit en Accueil Collectif de Mineurs (ACM) :

1/ S'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés à l'article L.133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Plusieurs infractions emportent incapacités dès lors qu'il y a condamnation définitive :

- Les atteintes à la vie de la personne (Art. 221-1 à 221-11 du Code pénal) ;
- Les atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne (Art. 222-1 à 222-51) ;
- La mise en danger des personnes (Art. 223-1 à 223-21) ;
- Les atteintes aux libertés et à la dignité de la personne (Art. 224-1 à 225-26) ;
- Les atteintes aux mineurs et à la famille (Art. 227-1 à 227-33) ;
- Le vol, l'extorsion, l'escroquerie, les détournements (Art. 311-1 à 314-13) ;
- Le recel (Art. 321-1) ;
- Les crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (Art. 411-2 à 422-7).

Plusieurs infractions emportent incapacités dès lors qu'il y a condamnation définitive à une peine supérieure à deux mois d'emprisonnement sans sursis :

- Les crimes et délits contre les personnes (Art. 221-6 à 221-6-2 et Art. 222-19 à 222-20-2) ;
- Les crimes et délits contre les biens (Art. 321-1 à 321-12) ;
- Les crimes et délits contre la nation, l'Etat et la paix publique (Art. 432-11 à 432-11-1 ; Art. 432-15 à 432-16 ; Art. 433-1 à 433-2-1 ; Art. 434-7 à 434-23-1 ; Art. 441-1 à 441-12).

2/ S'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (article L.227-10 du CASF).

Dès lors que vous participez à un accueil de mineurs, l'administration procède à la vérification de votre bulletin n°2 du casier judiciaire (via l'application de télé déclaration des accueils collectifs de mineurs).

NB : Le bulletin n°2 peut être délivré aux dirigeant.e.s des organismes de droit public ou de droit privé qui exercent une activité culturelle, éducative ou sociale auprès des publics fragilisés.

III/ Condamnations au bulletin n°2 (B2) du casier judiciaire et effacement

Avant de vous inscrire en formation : vous devez impérativement vous assurer que votre casier est vierge ou, si vous avez fait l'objet d'une condamnation, que celle-ci n'entraîne pas une incapacité d'exercer les fonctions d'animateur et/ou d'éducateur sportif.

Quelles sont les condamnations recensées dans le B2 ?

Par principe, le bulletin n°2 comporte l'ensemble des condamnations judiciaires et des sanctions administratives. Toutefois, certaines condamnations ne figurent pas sur ce bulletin.

Pour plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14710>

Comment consulter le B2 de son casier judiciaire ?

La personne condamnée ne peut pas solliciter une copie de son bulletin n°2. Néanmoins, elle peut le consulter après avoir fait une demande écrite au procureur de la République de son domicile. La demande doit être accompagnée d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).

Pour plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14710>

Une condamnation peut-elle être effacée du casier judiciaire ?

La demande d'effacement du casier judiciaire B2 est une démarche personnelle. Une condamnation peut être effacée de tout ou partie du casier judiciaire. Cependant, les règles diffèrent en fonction du lieu de condamnation. Pour une condamnation en France : l'auteur des faits peut demander qu'une mention de condamnation ne soit pas inscrite ou soit effacée de tout ou partie de son casier judiciaire. Dans ce cas, l'effacement peut être autorisé par une juridiction pénale. Il peut également avoir lieu de manière automatique, en raison de l'écoulement du temps.

Une personne condamnée pour un crime, un délit ou une contravention peut solliciter une réhabilitation judiciaire. Pour obtenir une réhabilitation judiciaire, la personne condamnée doit transmettre une requête au procureur de la République de son domicile.

Il peut y avoir par ailleurs un effacement automatique des mentions figurant au B2 : au bout d'un certain temps, les mentions de condamnations sont automatiquement effacées du bulletin n°2 du casier judiciaire. C'est ce qu'on appelle la réhabilitation légale.

Pour plus d'informations sur les procédures d'effacement: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31802>

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation et m'engage à fournir l'attestation de déclaration d'éducateur sportif stagiaire (pour les formations dans le domaine du sport et une fois les EPMSV validées) à mon organisme de formation et au responsable de ma structure d'alternance.

Nom / Prénom :

Fait à, le

Signature du stagiaire:



Ufcv Délégation Régionale Occitanie
Sites de Toulouse et Montpellier
Siège : 15 allées de Bellefontaine
31100 Toulouse
Tél. : 05.61.12.58.00
SIRET : 775 685 621 01133

Direction d'Accueil Collectif de Mineurs : Attestation d'engagement de l'organisme

Je soussigné(e) (Nom, Prénom, Qualité)

.....

Représentant(e) (préciser l'organisme)

.....

S'engage pour le/la stagiaire (Nom, Prénom)

.....

De permettre au stagiaire de suivre l'alternance en entreprise et de la considérer comme une partie indissociable de la formation.

Elle doit correspondre à une situation pratique permettant de vérifier les acquis de la formation, ainsi que la capacité du stagiaire à les mobiliser et à les traduire en compétences effectives adaptées aux situations concrètes rencontrées durant l'alternance.

Par ailleurs, l'alternance constitue également pour le stagiaire un moment d'évaluation de ses aptitudes et compétences, afin de favoriser la prise de conscience des manques et des besoins complémentaires de formation.

À ce titre, dans le cadre du CC Direction d'Accueil Collectif de Mineurs, je m'engage à respecter les conditions de direction et de déclaration telles qu'elles sont exposées dans le document

- "Prérequis et conditions de direction CCDACM" (au dos).

Fait à

.....,

le

.....

Signature

Prérequis et Conditions de Direction

CG Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs

Prérequis

Conditions d'accès à la formation

- Posséder ou être en cours de formation en DEJEPS ou un BPIEPS d'une mention autre que Loisirs Tous Publics.
- Être titulaire d'un titre ou diplôme de secourisme.
- Justifier d'une expérience en ACM d'au moins 28 jours.

Type d'ACM

Les types d'accueils éligibles sont les sites déclarés comme ACM avec obligation de directeur diplômé, ce qui exclut de fait les séjours spécifiques et accueils journaux.

- ✓ Séjours de Vacances
- ✓ Accueil Péri-scolaire
- ✓ Accueil Extrascolaire
- ✓ Accueil de Scoutisme



Pas plus de 8 jours en péri-scolaire sur la période de 18 jours de direction.

Les jours de direction péri-scolaire sont comptabilisés comme pour le BAFO : - une demi-journée quand plus de 3 h d'accueil sur la journée, - une journée quand plus de 6h.

Déclaration

Obligation :

Les fiches complémentaires de télé-déclaration de l'ACM attestant de 18 jours minimum avec l'inscription du stagiaire déclaré en qualité de directeur **et non en qualité de directeur-adjoint** (codage : catégorie de diplôme : MS/S dir / diplôme : BPIEPS LTP ou stagiaire BAFO) et validée(s) par le SDJES.) Les fiches avec l'état « non-conforme » ou « non déposé » ne seront pas prises en compte. Les fiches complémentaires devront être lisibles.

Durée

La période de direction doit se réaliser sur une période de **18 jours minimum**, découpée en **3 fois maximum**. Ces déclarations doivent comporter un minimum de 5 jours.

Effectif

Un effectif trop faible en nombre d'animateurs et publics accueillis rend difficile l'identification de certaines des compétences attendues. Les prérogatives visées permettant de diriger des sites accueillant plus de 80 mineurs et plus de 80 jours.

Tutorat

Obligation :

Les tuteurs et tutrices doivent à minima pouvoir justifier d'une expérience professionnelle supérieure à 2 ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.

Le tuteur ou la tutrice ne doit pas être en cours de formation et ne peut pas suivre plus de 2 apprenant-es.

Diplômes tuteurs et tutrices attendus :

- BPIEPS LTP
- Autre BPIEPS possédant le CCDACM
- DEJEPS ASEC, DESJEPS ASEC
- BAFO au moins 2 ans d'expérience post validation.